

# ÉTIQUETAGE : Les nouvelles exigences de Santé Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

## Partie 4 Planifier la transition

# LES NOUVELLES EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE

## Partie 1 Les premiers changements publiés

Cette partie traitait de façon générale des nouvelles exigences de Santé Canada.

Ces changements concernaient principalement :

- L'étiquetage nutritionnel
  - Le tableau de la valeur nutritive
  - La portion indiquée
- La liste des ingrédients

## Partie 2 Les nouveaux changements proposés : soyez informés

Cette seconde partie traitait de façon générale des nouvelles propositions qui n'ont pas encore été adoptées; celles-ci émanant de deux entités distinctes :

- **Santé Canada** et la Stratégie en matière de saine alimentation
- l'**Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)** et l'initiative de modernisation de l'étiquetage des aliments (MEA)

## Partie 3 Comprendre les implications pour l'ensemble des intervenants

Cette partie traitait des impacts que pouvait avoir ces changements sur les emballages alimentaire.

Elle s'attardait également à la façon dont les différents départements d'une entreprise pourraient être impliqués dans cette transition.

# PLANIFIER LA TRANSITION

## Une transition bien planifiée pour éviter les mauvaises surprises

Tel que mentionné dans les précédentes publications de cette série, plusieurs éléments peuvent être à considérer afin d'effectuer une bonne transition vers ce changement majeur.

Vous trouverez, aux pages suivantes, des suggestions qui pourront être adaptées à votre entreprise afin de faciliter cette transition.

Être bien préparé peut apporter de nombreux avantages :

- Économique
- Éviter la perte d'emballage en gérant les inventaires
- Être dans les temps
- Éviter toute autre mauvaise surprise

# ÉTABLIR VOTRE PLAN DE TRANSITION

1. Prendre connaissance des modifications



2. Déterminer les impacts



3. Partager l'information



4. Déterminer les délais réels



5. Établir l'ordre de priorité



6. Recueillir l'information



7. Déterminer et confirmer ce qui doit apparaître sur les emballages



8. Approbation des emballages



9. Effectuer la transition

# 1. PRENDRE CONNAISSANCE DES MODIFICATIONS

Tel que vu dans les précédentes publications de cette série, la personne qui est responsable de l'aspect réglementaire devrait commencer par prendre connaissance des modifications qui ont été publiées et celles qui sont en consultations.

Si certaines exigences ne sont pas claires, vous aurez à vous documenter et obtenir les réponses à vos questions auprès du gouvernement ou de consultants externes.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter nos précédentes publications :



## 2. DÉTERMINER LES IMPACTS

Une fois que les changements sont connus, il sera plus facile de comprendre les impacts que ceux-ci peuvent avoir sur les emballages.

Il serait pertinent de faire une étude préliminaire sur chacun de vos produits et de faire une liste des changements qui seront nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences afin de pouvoir en informer l'équipe.

Les points suivants pourraient être validés :

- **Tableau de valeur nutritive**
  - *Portion*
  - *Pourcentage de la valeur quotidienne*
  - *Valeurs*
  - *Format*
- **Liste des ingrédients**
  - *Regroupement des ingrédients à base de sucres*
  - *Espace supplémentaire nécessaire ?*
  - *Colorants*
- **Allégations**
- **Étiquetage nutritionnel sur le devant des emballages** (n'est pas confirmé à ce jour)
  - *Devra-t-il être affiché?*
  - *Nutriments à inclure*
  - *Espace nécessaire*
- **Autres**



# 3. PARTAGER L'INFORMATION

Après avoir pris connaissance des modifications et des impacts possibles sur les emballages, il sera temps de partager l'information aux autres départements de votre entreprise.

Chaque département pourra certainement tirer profit d'être bien informé des changements qui seront nécessaires.

Par ailleurs, si certains changements additionnels étaient déjà prévus au calendrier, l'ensemble des modifications pourront être gérées de façon structurée.

Départements susceptibles d'être affectés :

- Affaires Réglementaires
- Recherche & développement
- Marketing
- Ventes
- Achats
- Direction
- Autres



# 4. DÉTERMINER LE DÉLAI RÉEL

Les produits offerts aux consommateurs (en magasin) devront être conformes à la date limite fixée\* par Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Ce qui signifie que, si votre produit a une durée de vie de 1 an, vous devriez commencer à emballer vos produits avec vos nouveaux emballages **au moins 1 an avant la date limite exigée** (14 décembre 2021).

Si nécessaire, vous devrez également tenir compte du temps nécessaire pour l'impression et la réception de vos nouveaux emballages.

\* Le délai prescrit par le gouvernement sera à revalider lors de la publication des futures mises à jour.





# 5. ÉTABLIR L'ORDRE DE PRIORITÉ

Avec les différents départements impliqués, vous serez en mesure de déterminer un ordre de priorité pour la mise à jour de vos emballages.

Afin de déterminer cet ordre de priorité, vous pourriez tenir compte des éléments suivants :

- La durée de vie des produits;
- La liste des modifications à apporter;
- Les produits de marques privées;
- Les différentes gammes de produits;
- La modification de recettes.



# 6. RECUEILLIR LES INFORMATIONS

## A. Valider l'information qui est déjà disponible

Il se peut que pour certains ingrédients vous possédiez déjà l'information nécessaire pour procéder à la transition.

## B. Obtenir l'information nécessaire

Il faut être conscient que vos fournisseurs d'ingrédients ont les mêmes délais que vous afin de fournir les informations selon les nouveaux règlements.

- Il pourrait être pertinent de prendre un peu d'avance et de valider avec eux s'ils connaissent bien ces changements (surtout s'il s'agit de fournisseurs étrangers) et de valider avec eux quels sont leurs délais. Ils auront eux aussi à s'assurer de bien comprendre la réglementation afin de vous fournir l'information à jour.
- En fonction de la grosseur de votre entreprise, il se peut que vous ayez plusieurs fournisseurs à contacter. Selon le plan que vous avez établi, vous aurez peut-être la possibilité d'établir un ordre de priorité pour la cueillette d'information.

**Selon les nouveaux règlements, les nouvelles informations de base que vous devriez obtenir sont :**

- La quantité de potassium, de calcium et de fer en milligrammes (mg).
- Le nom de chacun des colorants si des colorants sont présents.
- Les ingrédients à base de sucres regroupés dans la déclaration des ingrédients, s'il n'y a pas de dérogation.

# 7. DÉTERMINER ET CONFIRMER CE QUI DOIT APPARAÎTRE SUR L'EMBALLAGE

Une fois que vous avez toutes les informations en main, vous pourrez maintenant confirmer les informations qui devront apparaître sur les emballages.

- Valider la liste des ingrédients (ingrédients à base de sucres regroupés, colorants déclarés par leurs noms);
- Création du nouveau tableau de valeurs nutritives;
  - Déterminer les valeurs nutritives de vos produits (*par calcul, analyse laboratoire, à l'aide de consultants*);
  - Choix du tableau à utiliser;
  - Déterminer la portion indiquée;
  - Autres;
- Déterminer les allégations qui pourront figurer sur les emballages et celles qui devront être retirées.

**À ce jour, les changements à effectuer sont ceux qui sont en lien avec les nouveaux règlements en vigueur publiés par Santé Canada.**

- Si vous effectuez la transition avant la publication des modifications qui n'ont pas été officialisées, ces modifications ne devraient pas être appliquées sur cette version des emballages. Il importe toutefois de garder en tête que d'autres modifications viendront.

# 8. APPROBATION DES EMBALLAGES

La ronde des vérifications d'emballages peut maintenant commencer, en s'assurant que :

- les critères graphiques sont respectés;
- toutes les modifications qui sont en vigueur au moment de la modification sont appliquées;
- toutes les informations sont conformes avec la réglementation.

Cette ronde d'approbation devrait impliquer les départements suivants :

- Affaires réglementaires (ou responsable de la réglementation);
- Marketing;
- Client de marque privée (si applicable).



# 9. EFFECTUER LA TRANSITION

Une fois que la modification est effectuée sur les emballages, il sera important de ne pas oublier de faire la mise à jour de la documentation qui est en lien avec les produits selon les nouvelles exigences.

Parmi ces éléments de documentation, notons :

- Les fiches techniques des produits finis;
- Les fiches de spécifications de marques privées;
- Le site Internet;
- Les feuillets publicitaires;
- Autres documents internes.

**Malheureusement, une fois la date limite dépassée, les emballages utilisant la réglementation actuelle, ne pourront plus être utilisés. Une bonne raison de bien planifier!**



# NOTE IMPORTANTE

Pour plus d'informations sur les changements en vigueur et proposés, vous pouvez vous référer aux [deux premières parties](#) de cette série.

Ce document présente une suggestion de plan de transition qui a été élaborée en lien avec les modifications telles qu'elles étaient connues au 29 mai 2018.

Cette proposition est fournie à titre informatif seulement. Par ailleurs, le plan suggéré devra être adapté à votre réalité d'entreprise.

## Références

Pour consulter l'ensemble de l'information disponible sur la modernisation de l'étiquetage, nous vous invitons à consulter les sites Internet de [Santé Canada](#) et de l'[ACIA](#).



# MODERNISATION DE L'ÉTIQUETAGE

## Une série de quatre publications

### Partie 1

Connaissez-vous les changements présentement en vigueur ?

- Les changements apportés au tableau de valeurs nutritives
- Les nouvelles exigences en lien avec la liste des ingrédients

### Partie 2

Les nouveaux changements proposés : Soyez informés

- Étiquetage sur le devant des emballages
- Datation
- Renseignements sur l'entreprise alimentaire
- Etc, ...

### Partie 3

Comprendre les implications pour tous les intervenants

- Bien comprendre les impacts réels de ces changements pour votre entreprise
- L'importance de partager l'information aux autres départements

### Partie 4

Planifier la transition

- Comment établir un plan de transition efficace
- Planifier la cueillette d'information
- Effectuer la transition de la meilleure façon possible



# UNE SÉRIE À LIRE ET À CONSERVER

Abonnez-vous à notre [infolettre](#) pour la recevoir directement.

[Consultez les quatre publications de la série](#)

Le Groupe Export tiendra une formation sur l'étiquetage des aliments au Canada selon la nouvelle réglementation le 30 mai 2018. [Détails ici.](#)

Service-conseil Étiquetage et Réglementation





# ÉTIQUETAGE ET RÉGLEMENTATION AU GROUPE EXPORT

## Les services offerts

### Service conseil - Étiquetage et réglementation - Canada et États-Unis

- Élaboration de tableaux de valeurs nutritives
- Proposition du modèle de tableau de valeurs nutritives adapté à votre emballage
- Vérification de la conformité des emballages
- Validation et élaboration de listes d'ingrédients
- Vérification ou proposition d'allégations
- Service conseil réglementaire

Service-conseil Étiquetage et Réglementation

